

## ARRÊTÉ N° MA-ARE-2022-208 du 09/09/2022

portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement parking de la salle polyvalente de l'Espace JULIAN organisation concours de pétanque « Challenge OLLIER » le 09 octobre 2022 de 7 h 00 à 21 h 00

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe :

Vu le Code de la Route :

Vu la demande de l'Association « la Boule Dorée » de LAPALUD, en vue d'organiser un concours de pétanque, « Challenge OLLIER » sur le parking de la salle polyvalente à l'Espace JULIAN,

Considérant que pour permettre l'organisation de cette manifestation, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette manifestation,

## **ARRÊTE**

<u>Article 1</u> : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés pour l'organisation du concours de pétanque « Challenge OLLIER ».

Le parking situé devant le local de la Boule Dorée Espace Julian sera fermé au stationnement et à la circulation, le dimanche 09 octobre 2022, de 07 h 00 à 21 h 00.

<u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation seront apposés par les organisateurs de la manifestation pour permettre l'application des présentes dispositions.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE

